

**ARRETE PORTANT DELEGATION DE FONCTION ET DE SIGNATURE
A MONSIEUR JEAN-FRANCOIS MASURE, CONSEILLER MUNICIPAL**

N/Réf : VD/ASO N° d'ordre : 089-2026

Le Maire de la commune de STEENWERCK,

Vu le code général des collectivités territoriales, et notamment l'article L 2122-18,

Considérant que pour permettre une bonne administration de l'activité communale et des services, il est nécessaire de prévoir une délégation de fonction et de signature à Monsieur Jean-François MASURE, conseiller municipal

ARRETE

Article 1^{er} : Monsieur Jean-François MASURE est délégué, sous ma surveillance et ma responsabilité, pour intervenir dans les domaines suivants :

1- Politique de l'habitat

- Relations avec les bailleurs sociaux
- Conduite et suivi des opérations d'amélioration de l'habitat
- Examen des projets et suivi des réalisations des nouvelles constructions et installations municipales
- Instruction des demandes d'autorisations d'occupation des sols et des demandes de renseignements d'urbanisme auprès de Pierre DUPLOUY, 1^{er} adjoint
- Diagnostics relatifs à l'habitat

Cette délégation entraînera délégation de signature des documents relatifs aux domaines énumérés ci-dessus.

Article 2 : La signature de Monsieur Jean-François MASURE, des pièces et actes correspondants aux domaines sus mentionnés devra être précédée de la formule suivante «Pour le Maire empêché, le conseiller municipal délégué».

Article 3 : Ampliation du présent arrêté sera affichée en Mairie et sera adressée à :

- Monsieur le Préfet;
- L'intéressé.

Fait à STEENWERCK, le 23 mars 2026

Le Maire,
Vincent DUCOURANT.

Signature : Monsieur Jean-François MASURE,
Conseiller Municipal





